



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 25 septembre 2025

Délibération n° 2025/83

OBJET : Approbation du protocole d'accord relatif à la terminaison du secteur ZAC Le Redoux de la commune de La Chaize-le-Vicomte

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE le projet de protocole d'accord annexé à la présente convention
- AUTORISE le Directeur Général pour procéder à la mise au point technique de cet accord.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 25 septembre 2025

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
Le Préfet de la Vendée
Nadia SEGHIER